

Associations Métropole

Conditions tarifaires au 1^{er} janvier 2020

BRED
BANQUE POPULAIRE



Sommaire

Ouverture, fonctionnement et suivi du compte	P.4
■ Ouverture, transformation, clôture	
■ Relevés de compte	
■ Tenue de compte	
■ Services en agence	
Banque à distance	P.7
■ Internet	
Opérations de paiement	P.8
■ Cartes	
■ Virement SEPA	
■ Prélèvement et TIPSEPA	
■ Chèque	
Opérations d'encaissement	P.11
■ Contrat d'adhésion au système de paiement par carte bancaire	
■ Solutions d'encaissement à distance	
■ Virement SEPA	
■ Prélèvement SEPA et TIPSEPA	
■ Chèque	
■ Effet de commerce	
Offre groupée de services	P.13
■ Convention Start Association	
Irrégularités et incidents	P.14
■ Commission d'intervention	
■ Opérations nécessitant un traitement particulier	
■ Incidents de paiement	
Découverts et crédits	P.16
■ Découverts	
■ Commissions liées au découvert	
■ Financement du cycle d'exploitation	
■ Prêts et Crédits	
Gestion de la trésorerie	P.18
■ Placements	
■ Placements Financiers	
Assurances et prévoyance	P.21
■ Assurance des biens et de l'activité	
■ Assurance liée aux comptes et aux moyens de paiement	
Opérations bancaires à l'International	P.22
■ Change	
■ Opération par carte bancaire	
■ Paiement à destination de l'étranger - IMPORT	
■ Règlements en provenance de l'étranger - EXPORT	
■ Crédit documentaire	
■ Garanties à l'International	
Bon à Savoir	P.25
Résoudre un litige	P.26

Vous trouverez ci-après les tarifs des produits et services liés à la Convention de compte de dépôt, applicables au 1^{er} janvier 2020. Ils sont exprimés en euros HT.

Ouverture, fonctionnement et suivi du compte

Ouverture, transformation, clôture

■ Ouverture de compte avec signature de la convention de compte courant	Gratuit
■ Clôture de compte	Gratuit
■ Transfert de compte vers une autre Banque Populaire	Gratuit
■ Services Bancaires de Base *	Gratuit

Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du Droit au compte prévu par l'article D.312-5-1 du Code Monétaire et Financier.

**Liste des services inclus disponible sur www.bred.fr, rubrique «Informations réglementaires»*

Relevés de compte

■ Relevés de comptes :	
• Tous les 10 jours	Gratuit
• Historique mensuel (par an)	
- Support papier	28,23
- Support magnétique	112,24
• Après chaque opération (par relevé - frais d'envoi inclus)	0,61
■ Duplicata de relevé en agence (par relevé) :	
• Relevé en cours ou dernier relevé	12,50
• Relevé antérieur	12,50
■ Frais de demande d'information sur écritures de relevé de compte	15,00
■ Récapitulatif de frais :	
• Facture professionnelle mensuelle	Gratuit
• Récapitulatif Annuel des Frais	Gratuit
• Relevé Annuel de Frais d'Encaissement par Carte	Gratuit
• Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par Carte	Gratuit

Dates de valeur

(hors opérations à l'International).

■ Versement ou retrait d'espèces en agence	J⁽¹⁾
<i>Pour les opérations effectuées pendant les heures d'ouverture de l'agence.</i>	
■ Remise de chèque(s) à l'encaissement	J+1 ouvré⁽³⁾
■ Paiement de chèque	J⁽¹⁾
■ Virement en jours ouvrés ⁽²⁾	
• Réception d'un virement	J⁽¹⁾
• Émission d'un virement SEPA	J⁽¹⁾
■ Prélèvement en jours ouvrés ⁽²⁾	
• Prélèvement débité	J⁽¹⁾
• Prélèvement encaissé	J⁽¹⁾

(¹)J : jour de comptabilisation sur le compte client. (²)Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques). (³)Après 16h, la valeur est J+2 ouvrés.

■ Effet de commerce :	
• Remis à l'escompte	J + 1 calendaire
• Remis à l'encaissement	J + 4 calendaires
<i>Par rapport à la date d'échéance, avec un minimum de 10 jours après la date de remise de l'effet dans nos livres.</i>	
• Effet domicilié	J⁽¹⁾ -1 calendaire
■ Délai d'encaissement ou d'indisponibilité :	
• Chèque remis à l'encaissement	10 jours ouvrés
<i>(1)J : jour de remise ou de règlement.</i>	

Tenue de compte

■ Frais de tenue de compte (par mois)	7,00
■ Frais de tenue de compte Syndicat de Copropriétaires (par trimestre)	20,61
■ Frais de tenue de compte inactif (par an)	30,00
<i>Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier.</i>	
■ Commission de mouvement :	0,06% à 0,20%
• Minimum perçu (par arrêté)	10,53
<i>Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte (hors placement et frais).</i>	
■ Port et frais (ou commission sur écritures) :	
• Le feuillet	2,38
• Minimum perçu (par trimestre)	18,01
<i>Commission trimestrielle en fonction du nombre d'écritures confié (au débit et au crédit - 1 feuillet comportant 15 écritures).</i>	
■ Commission d'actualisation (par an, à partir de)	185,00
<i>Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative, juridique, économique du dossier client.</i>	
■ Frais de modification de pouvoirs	15,00
■ Frais pour conservation d'avois sur compte avec adresse inconnue (par an)	22,29

Services en agence

■ Retrait d'espèces en agence avec ou sans émission de chèque :	
• Avec une carte de retrait unique (par retrait)	4,17
■ Mise à disposition de fonds auprès d'une Banque Populaire	8,00
■ Commande de fonds	Gratuit
■ Frais pour retour de commande de fonds (non retirée par le client)	15,00
■ Délivrance d'un BIC-IBAN	Gratuit
■ Destruction de chéquier non remis	15,00
■ Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
■ Frais de recherche de documents (hors relevé de compte)	20,00
■ Location de coffre-fort :	
• Dépôt de garantie	Néant
• Frais annuels de location d'un coffre-fort (à partir de)	92,48

Le tarif annuel est défini en fonction du volume du coffre et du niveau de garantie. La limitation de contenu s'établit à 30 000 euros.

• Frais d'ouverture forcée par un spécialiste*	Frais réels
- Minimum**	429,34
• Frais de recherche de combinaison par un spécialiste*	Frais réels
- Minimum**	214,67

**Serrurier assermenté de la Banque. **Selon le type de serrure et le temps passé.*

Banque à distance

Internet⁽¹⁾

Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

BRED.fr Association

Permet de consulter et de suivre le compte, d'effectuer des virements SEPA ou des virements unitaires internationaux, de commander des chèquiers ou d'imprimer des RIB.

- Abonnement à des services de banque à distance (par mois, en TTC) **3,30**
(internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- Frais d'utilisation des services de banque à distance :
(internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
 - Option «La Bourse en ligne» **Gratuit**
 - Option «Module Flux» :
 - Opérations de virements (par trimestre) **30,00**
 - Opérations de virements et de prélèvements (par trimestre) **36,00**

TransBred.com (hors coût du certificat numérique à commander sur le site de Certurope)

Outil de communication permettant : le suivi et la gestion du compte professionnel, la saisie de remises de prélèvements ou de LCR, la saisie de remises de virements SEPA, le traitement de fichiers d'opérations initiés depuis des outils comptables.

- Abonnement mensuel (à partir de) **15,00**

Bred.Ebics (hors coût du certificat numérique)

Contrat d'accès au service d'échange informatisé de données lorsque vous êtes en relation avec la BRED et d'autres établissements bancaires. Pour utiliser ce protocole, vous devez être équipé d'un logiciel de communication bancaire compatible avec le protocole Ebics.

- Abonnement mensuel (à partir de) **25,00**

⁽¹⁾Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Opérations de paiement

Cartes

Bon à savoir

Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention **DÉBIT**.

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes avec paiement par crédit renouvelable comportent la mention **CRÉDIT**.

Les retraits d'espèces sont toujours débités immédiatement.

L'arrêté des cartes bancaires à débit différé s'effectue chaque fin de mois.

Le débit est passé le 10 du mois suivant, valeur 1^{er}.

En cas de perte ou de vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (prix d'un appel local, selon l'opérateur de l'appelant - 7j/7, 24h/24) pour faire immédiatement opposition.

Fourniture d'une carte de retrait

■ Cotisation carte de retrait BRED	Gratuit
------------------------------------	----------------

Fourniture de cartes de débit

■ Cotisation Visa Electron, à débit immédiat (Plus commercialisée) (carte de paiement à autorisation systématique)	29,17
--	--------------

Fourniture de cartes de débit

(cartes de paiement internationales, à débit immédiat ou différé)

Cotisation annuelle	Débit Immédiat	Débit Différé
• Business MasterCard* ou Visa Business	44,00	48,33
• Visa Gold Business	111,00	116,67
• Visa Platinum Business	204,16	204,16

*Plus commercialisé.

Cotisation annuelle Mission Plus	Débit Différé	Super Différé
• Carte affaire Mission Plus Visa	55,00	Nous consulter
• Carte affaire Mission Plus Visa Gold	129,00	Nous consulter

Mission Plus est une solution de règlements et de gestion de frais professionnels qui s'adresse aux PME/PMI, ETI, Grandes Entreprises, Institutionnels, pour les collaborateurs

Frais liés à la carte Mission Plus

■ Frais par retrait	1,08
■ «Note de frais» version papier	25,00
■ «Note de frais» accès internet	14,00

Services liés à la carte bancaire

■ Confirmation de code confidentiel (par demande)	5,83
■ Modification du plafond de paiement ou retrait de la carte (Cartilis) :	
• Au guichet de votre agence ou auprès d'un téléconseiller	8,33
• Depuis votre espace de banque en ligne BREDConnect	Gratuit
■ Refabrication de carte bancaire avant échéance :	
• En cas de dysfonctionnement	Gratuit
• En cas de détérioration par le client	10,00
■ Paiement sans contact	Gratuit

■ Adhésion à e-carte bleue, paiements sécurisés sur Internet (par an)	10,43
■ Retrait d'espèces en euros au guichet d'un autre établissement	5,89
■ Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets BRED et Banque Populaire	Gratuit
■ Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) :	
• Avec les cartes Visa Gold Business, Visa Platinum Business	Gratuit
• Avec la Business Mastercard*, à compter du 4 ^{ème} retrait dans le mois	0,83
• Avec une carte Visa Electron, à chaque retrait	0,83
<i>*Plus commercialisé</i>	
■ Retrait d'espèces en devises au DAB d'un autre établissement de la zone euro :	
• Commission fixe	2,90
• +Commission proportionnelle au montant retiré	1,50%
■ Paiement par carte bancaire :	
• En euros, zone EEE	Gratuit
• En devises, zone EEE	1,50%

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets d'un autre établissement en devises

(voir rubrique «Opérations bancaires à l'International»).

Paiement par carte bancaire en devises

(voir rubrique «Opérations bancaires à l'International»).

Virement SEPA

Pour les virements en devises ou en euros impliquant un pays hors zone SEPA, se reporter aux «Opérations bancaires à l'International»

■ Émission d'un virement SEPA en faveur d'un compte BRED :	
• Frais par virement occasionnel ou permanent	Gratuit
■ Émission d'un virement SEPA en faveur d'un autre établissement :	
• Frais par virement occasionnel :	
- Au guichet de votre agence (avec BIC-IBAN/RIB), ou sur Dispobank.fr	7,00
- Par Internet (BREDConnect)	Gratuit
• Frais par virement permanent :	
- Au guichet de votre agence (avec BIC-IBAN/RIB), ou sur Dispobank.fr	1,05
- Par Internet (BREDConnect)	Gratuit
■ Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit
■ Émission d'un virement SEPA Instantané (Instant Payment) :	
• Frais par virement	0,83
■ Frais par virement sur «Liste papier»	7,00
■ Frais de gestion de doublon de remises fichiers clients	5,09
■ Frais par virement de trésorerie	12,00
■ Vircom télétransmis :	
• Frais par virement (hors frais de timbre)	0,82 à 1,71
■ Frais de traitement de fax de confirmation d'ordre	
• Par fax télétransmis	7,13
■ Frais d'absence de confirmation d'ordre télétransmis	5,09

■ Frais d'annulation d'un virement commercial Vircom	12,67
■ Demande de retour de fonds sur virement émis à tort (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur)	5,00

Prélèvement et TIPSEPA

■ Frais de paiement par prélèvement SEPA	Gratuit
■ Enregistrement de mandat de prélèvement SEPA B2B :	
• Création et modification (par créancier)	13,00
• Suppression	Gratuit
■ Sélection de créanciers autorisés à prélever (SEPA CORE) :	
<i>Frais pour liste blanche sur prélèvement.</i>	
• Création et modification (par créancier)	13,00
• Suppression	Gratuit
■ Sélection de créanciers non autorisés à prélever	13,00
<i>Frais pour liste noire sur prélèvement.</i>	
■ Frais d'opposition à un prélèvement SEPA	13,00
<i>L'opposition a une durée de 3 mois maximum à compter de sa date d'émission (révocation d'une échéance de prélèvement).</i>	
■ Frais d'opposition définitive à un prélèvement SEPA	13,00
<i>L'opposition à une durée supérieure à 3 mois (retrait du consentement).</i>	

Chèque

■ Paiement de chèque	Gratuit
■ Frais d'envoi de chéquier, en courrier :	
• Simple	Gratuit
• Recommandé simple	4,67
<i>Si envoi à l'étranger : tarif de l'envoi en recommandé AR à l'étranger.</i>	
■ Frais de renouvellement personnalisé du chéquier	1,43
■ Bordereaux pré-marqués de remises de chèques avec renouvellement automatique	Gratuit
■ Frais d'émission d'un chèque de banque	10,86
■ Frais d'émission d'un chèque certifié	10,86
■ Paiement de chèque intérim	11,18
■ Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	11,46
■ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	5,75

Opérations d'encaissement

Contrat d'adhésion au système de paiement par carte bancaire

■ Adhésion au système de paiement par carte bancaire	Gratuit
■ Terminal de Paiement Electronique (TPE) : location, installation, maintenance matériel et logiciel	Nous consulter
■ Frais d'initialisation du TPE	45,00
■ Commission appliquée aux transactions par cartes bancaires	Nous consulter pour une étude personnalisée

Options d'équipement du TPE

■ AMEX :	
• Frais d'installation logiciel :	
- Non affilié	Gratuit
- Déjà affilié	45,00
• Offre Bienvenue :	
- Les 6 premiers mois	Gratuit
- À compter du 7 ^{ème} mois	Nous consulter

Commission en fonction du Chiffre d'Affaires.

■ Paiement en N fois :	Nous consulter
------------------------	-----------------------

Solutions d'encaissement à distance

■ Cyberplus Paiement ACCESS	
<i>Une solution d'encaissement à distance pour des ordres reçus par fax, téléphone, courrier ou mail.</i>	
• Frais d'installation	75,00
• Abonnement mensuel	10,00
• Frais à la transaction	0,15
■ Cyberplus Paiement NET Simplifié	
<i>Une solution d'encaissement des paiements par carte bancaire réalisés depuis un site marchand.</i>	
• Frais d'installation	150,00
• Frais à la transaction	0,15
• Abonnement mensuel :	
- BRED Essentiel	25,00
<i>Comprend l'email de confirmation du paiement et la surveillance du risque de fraude.</i>	
- BRED Croissance	17,00
<i>Le package des principaux moyens de paiements.</i>	
- BRED Sérénité	15,00
<i>Le package des rapprochements bancaires et des impayés en mode visuel.</i>	

■ Paiement Express

Paiement express est une offre d'acceptation de paiement en ligne par Carte bancaire. Elle s'adresse plus particulièrement à nos clients qui ne disposent pas d'un site internet marchand et qui souhaitent pourtant encaisser des paiements par carte bancaire, à distance et dans un mode sécurisé (3D-secure).

- Frais d'inscription par SIRET **50,00**

Paiement express + mail de confirmation de paiement.

- Abonnement mensuel **12,00**
- Options :
 - Formulaire hébergé **10,00**
 - Cartes privatives **5,00**

Virement SEPA

■ Réception d'un virement SEPA :

- Virement occasionnel ou permanent **Gratuit**

Prélèvement SEPA et TIPSEPA

■ Frais de demande d'Identifiant Créancier SEPA **35,00**

■ Frais de paiement de prélèvement SEPA et de titre interbancaire de paiement (TIPSEPA) **Gratuit**

■ Frais d'avis de prélèvement en fonction du support :

- Par avis :
 - Liste papier **7,00**
 - Télétransmission **0,40**
- Périodique géré par la BRED (uniquement prélèvement) **1,12**

Chèque

■ Remise de chèque(s) **Gratuit**

■ Remise de chèques non conformes (par remise) **5,21**

■ Remise de chèques mélangés/mutés **6,67**

■ Photocopie d'un chèque remis ou bordereau de remise **12,50**

Effet de commerce

■ Commissions prises lors d'une remise d'effets sur supports :

- Télétransmission :
 - Par effet non circulant **0,61**
 - Par bordereau **5,02**
- Support magnétique :
 - Par effet non circulant **0,66**
 - Par bordereau **8,67**
- Support papier :
 - Par effet non circulant **5,09**
 - Par bordereau **11,18**

■ Acceptation, effet réclamé, prorogé, non domicilié, avis de sort, changement de domiciliation **19,00**

Offre groupée de services

Conditions exprimées en euros et TTC.

Convention Start Association _____

Convention intégrant :	
■ BREDConnect	■
■ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Protection Payment Associations	■
Cotisation mensuelle à une offre groupée de services	4,40

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

- Par opération **8,70**

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

En cas de rejet, cette commission est ajoutée au forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, sans que celui-ci n'excède les plafonds de 30 € et 50 €.

Opérations nécessitant un traitement particulier

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur :
 - Commission proportionnelle (% du montant dû) **10%**
 - Maximum **83,33**
- Frais par saisie attribution **83,33**

Incidents de paiement

Incidents liés au chèque

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision **11,67**
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :

Les forfaits de rejet d'un chèque comprennent : les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour régularisation, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné et les frais de représentation.

 - Chèque d'un montant inférieur ou égal à 50 € **16,30**
 - Chèque d'un montant supérieur à 50 € **32,97**
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **30,42**
- Frais administratifs de mainlevée d'incident sur chèque **Gratuit**
- Frais de chèque remis à l'encaissement et retourné impayé (sauf motif sans provision) **12,25**

Incidents liés aux virements et prélèvements

- Frais de rejet de virement, prélèvement, TIPSEPA ou télé règlement, pour défaut de provision :

Ces frais comprennent : les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation.

 - Montant de l'opération inférieur à 20 € **Montant du prélèvement**
 - Montant de l'opération supérieur ou égal à 20 € **16,67**
- Frais d'avis de prélèvement retourné impayé **15,00**

Incidents liés à la carte

- Frais d'opposition sur carte pour vol, perte, utilisation abusive **Gratuit**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire :
 - Notification d'opposition pour utilisation abusive **10,32**

Incidents liés à l'effet de commerce

■ Frais de rejet d'effet de commerce pour défaut de provision	26,25
■ Frais de restitution d'une LCR papier impayée	18,00
■ Frais de restitution d'effet de commerce retourné impayé	19,00

Incidents liés au découvert

■ Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé :	
• 1 ^{ère} lettre	Gratuit
• 2 ^{ème} lettre	Gratuit
• 3 ^{ème} lettre (lettre de mise en demeure)	17,50

Découverts

- Découvert en compte convenu et confirmé par écrit :
 - Intérêts débiteurs personnalisés **TBC + 3 à 6 %**
 - Commission de confirmation : **0,50%**
 - Avec un minimum perçu **50,00**

- Découvert non convenu ou dépassement sur le découvert convenu **Nous consulter**

- Champ libre Pro :

Souplesse de trésorerie utilisable ponctuellement.

 - Intérêts débiteurs **TBC + 3 à 6 %**
 - Frais de dossier **30,00**

Le Taux de Base Commercial (TBC) est fixé à 7,10 %.

Ce taux est susceptible d'évolution selon les conditions de marché.

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux de découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs **3,00**

Le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs correspond au montant minimum de perception des intérêts débiteurs dû suite à l'utilisation de votre découvert autorisé. Il n'est pas compris dans le TAEG.

Commissions liées au découvert

- Commission de plus fort découvert **0,25%**

Commission de découvert trimestrielle calculée sur le plus fort découvert du trimestre et limitée au 2/3 des intérêts débiteurs.

- Commission d'immobilisation trimestrielle **25%**

Cette commission (en % des intérêts débiteurs) rémunère la banque pour l'immobilisation de capitaux que lui impose le titulaire du compte lorsque son compte n'a pas été créditeur en valeur au moins 15 jours dans le trimestre.

En sont donc exonérés les comptes présentant des soldes créditeurs en valeur pendant :

 - Plus de 15 jours/trimestre en cas d'un arrêté trimestriel
 - Plus de 5 jours/mois en cas d'un arrêté mensuel

Financement du cycle d'exploitation

Escompte

■ Intérêts d'escompte	Nous consulter
■ Minimum de jours d'escompte	20 jours
■ Traitement de remise d'effets :	
• Minimum forfaitaire de perception d'intérêts par effet de commerce remis à l'escompte	6,10
<i>Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet et de la durée de l'avance des fonds qui est faite (entre le moment de la remise et la date d'échéance de l'effet).</i>	
<i>Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'escompte, de cession-escompte, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.</i>	

Gestion du poste client

■ Affacturage	Nous consulter
■ Assurance crédit	Nous consulter
<i>Le recours à nos solutions de gestion du poste clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité.</i>	

Cautions bancaires

■ Cautions :	
• Commission forfaitaire d'établissement de l'acte :	
- Acte simple	54,00
- Acte complexe (sur mesure)	132,32
■ Minimum de perception sur commission proportionnelle	45,70
■ Commission de confirmation ou d'engagement :	
• Perçue sur le montant de l'engagement	1,20%

Prêts et Crédits

■ Relais sur subvention	Nous consulter
■ Prêt d'équipement	Nous consulter
■ Commission de réalisation :	
• Frais de dossier (en % du capital emprunté)	1,00%

Garanties possibles en fonction des prêts

■ Frais liés à la constitution des garanties, à partir de	75,00
---	--------------

Autres prestations liées aux crédits

■ Copie d'un contrat prêt/crédit	26,62
■ Modification simple du contrat (IBAN, date d'échéance...)	26,62
■ Réédition d'un tableau d'amortissement	27,25
■ Main levée de garantie	221,94
■ Frais d'information annuelle des cautions (par lettre)	51,89
■ Frais d'information incident de remboursement (FICP) par lettre	7,58
■ Décompte de remboursement anticipé	Gratuit
■ Frais d'avenant, minimum	220,00

Placements

Epargne disponible

- | | |
|-------------------------------------|-----------------------|
| ■ Compte sur Livret | Nous consulter |
| ■ Livret A, Livret Fidélis Livret A | Nous consulter |

Epargne moyen/long terme

- | | |
|--------------------|-----------------------|
| ■ CAT, CAT Fidélis | Nous consulter |
|--------------------|-----------------------|

Les taux de ces placements ne sont pas indiqués car susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation et du marché. Pour toute information, renseignez-vous auprès de votre agence.

Placements Financiers

Rétrocession

Lorsque la banque fournit le service de conseil en investissement, celui-ci sera fourni de manière non indépendante, reposera sur une analyse pour garantir le caractère adéquat et approprié des instruments financiers proposés.

Dans ce cadre, la BRED peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Transactions

Coût par ordre (achat ou vente), courtage compris.

- | | |
|---|-----------------------|
| ■ Ouverture d'un compte titres ordinaire ou d'un PEA | Gratuit |
| ■ Ordre de Bourse sur titres cotés sur le marché domestique (Euronext, Paris, Amsterdam et Bruxelles) : | |
| • Ordre exécuté transmis par Internet : | |
| (BREDConnect - option «La Bourse en ligne») | |
| - Commission proportionnelle | 0,437% |
| - Minimum de perception par ordre | 6,67 |
| (titres au porteur) | |
| • Ordre exécuté transmis par téléphone via BRED Direct Bourse | |
| - Commission proportionnelle (jusqu'à 76 224,50€) | 0,992% |
| - Commission fixe | 7,56 |
| • Ordre sur le Marché obligataire : | Nous consulter |
| - Ordre exécuté transmis par Internet : | |
| ◇ Commission proportionnelle (jusqu'à 15 244,90€) | 0,663% |
| ◇ Commission fixe | 6,06 |
| - Ordre exécuté transmis par téléphone via BRED Direct Bourse | |
| ◇ Commission proportionnelle (jusqu'à 15 244,90€) | 0,829% |
| ◇ Commission fixe | 7,56 |
| • Ordre exécuté avec le Service de Règlement Différé (SRD) | 0,60% |

Ces ordres sont soumis à la perception d'une commission calculée au prorata temporis sur les achats et ventes compensés pour une même valeur.

■ Droits, Bons de souscription :	Nous consulter
• Ordre exécuté transmis par Internet :	
- Commission proportionnelle	0,437%
- Minimum de perception par ordre	5,86
• Ordre exécuté transmis par téléphone via BRED Direct Bourse	
- Commission proportionnelle	0,992%
- Minimum de perception par ordre	5,05
■ Reports (par position prorogée) :	
• Commission proportionnelle	0,850%
• Commission fixe	7,56
■ Souscription d'OPC :	
<i>(organisme de placement collectif - SICAV, FCP)</i>	
• BRED Banque Populaire	Gratuit
• Autres établissements	80,00
■ Autres opérations sur titres :	
<i>(augmentation de capital, dividende en action sur Euronext)</i>	
• Commission proportionnelle :	1,53%
- Minimum	6,53
- Maximum	85,43
■ Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger :	Nous consulter
■ Intervention sur titres non cotés	135,00
<i>(inscription ou cession de ligne)</i>	

Droits de garde

■ Les titres émis par la BRED et les Banques Populaires, les actions Natixis, les parts de SOFICA, FCPI, SCPI.	Gratuit
■ Autres titres	
• Commission proportionnelle* :	
- Jusqu'à 50 000 €	0,225%
- Pour la partie de 50 001 € à 150 000 €	0,183%
- Pour la partie supérieure à 150 000 €	0,083%
<i>*Applicable par tranche de valorisation par compte titres (ordinaire, PEA ou PEA PME), sur valorisation au 31 décembre.</i>	
■ Frais fixes par ligne :	
• Titres au porteur cotés sur le marché domestique (Euronext, Paris, Amsterdam et Bruxelles), déposés en Euroclear.	3,83
• Autres titres (nominatifs, déposés à l'étranger...)	11,97
■ Frais de perception par compte titres ordinaire ou PEA ou PEA PME :	
• Minimum	24,67
• Maximum	1 285,14
■ Titres bénéficiant d'un mandat de gestion	Nous consulter

Frais de transfert d'un compte titres ordinaire , PEA ou PEA PME

■ Frais de transfert de compte titres ordinaire vers un établissement autre qu'une Banque Populaire, en France (par ligne) :	
• Sur titres déposés en Euroclear France	10,21
• Sur titres déposés à l'étranger (frais d'intermédiaire non compris) :	90,00
- Minimum facturé par compte titres ordinaire	50,41
<hr/>	
■ Frais de transfert de PEA vers un établissement autre qu'une Banque Populaire :	
• Par ligne	60,00
	10,21
<hr/>	

Frais d'attestation fiscale

■ Sur titres étrangers détenus à l'étranger (par ligne)	70,00
<hr/>	
■ Sur titres étrangers détenus en ESES* (par ligne)	150,00
<i>*Euroclear Settlement of Euronext Securities (Règlement Euroclear des titres d'Euronext).</i>	
<hr/>	

Assurance des biens et de l'activité _____

- Multirisque Association

Nous consulter

Une solution complète d'assurance qui couvre l'ensemble des risques liés à l'exercice de l'activité de l'association.

Assurance liée aux comptes et aux moyens de paiement _____

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Protection Payment Associations (par an)⁽¹⁾

42,00

⁽¹⁾La Taxe sur les Conventions d'Assurance (TCA) de 9% (taux en vigueur en septembre 2019) est incluse dans le tarif.

Opérations bancaires à l'International

Change

■ Achat ou vente de devises au comptant :	
• Commission de change :	
- Inférieur à 80 000 €	0,05%
- Supérieur ou égal à 80 000 €	0,025%
• Minimum	17,00

Opération par carte bancaire⁽¹⁾

■ Retrait d'espèces en devises*	
• A un distributeur automatique de billets (DAB) :	
- Commission fixe	3,10
- + Commission proportionnelle	2,50%

Pour les retraits en Francs CFA et Francs CFP, seuls les frais fixes sont appliqués.

■ Paiement par carte bancaire :	
• Commission proportionnelle sur le montant de la transaction :	
- En euros	2,15%
- En devises*	2,50%

**L'opération de change est effectuée au cours appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération.*

⁽¹⁾Opération en devises ou en euros impliquant un pays hors zone Euros.

Paiement à destination de l'étranger - IMPORT

■ Virement international émis, hors SEPA :	
• Commission de transfert proportionnelle :	
- Format papier :	0,10%
◇ Minimum	21,50
◇ Maximum	250,00
- Dématérialisé :	0,10%
◇ Minimum	16,60
◇ Maximum	180,00
• Frais de correspondant* :	21,40

**Tous les frais à la charge de donneur d'ordre (OUR).*

• Avis d'opéré	2,50
• Coordonnées incomplètes ou erronées	17,50
• Commission «devise déplacée»	5,80

(devise différente de celle du pays de destination)

• Confirmation SWIFT par fax	21,50
• Commission de non qualité des données	4,00

■ Chèque émis - paiement :	
• Commission de chèque	17,00
• + Commission de transfert format papier	Voir ci-avant
• Commission d'impayé	40,00

■ Effet de commerce à l'émission :	
• Commission proportionnelle à l'émission	0,15%
- Minimum	40,00
- Maximum	200,00
• + Commission de transfert format papier	Voir ci-avant

■ Remise documentaire IMPORT :	
• Commission proportionnelle :	0,20%
- Minimum	45,00
- Maximum	500,00
• + Commission de transfert format papier	Voir ci-avant
• + Frais de port	38,50

Règlements en provenance de l'étranger - EXPORT

■ Virement international hors SEPA :	
• Commission de rapatriement :	17,50
• Avis d'opéré	2,50
• Commission de non qualité des données	9,50
■ Chèque reçu - encaissement :	
• Crédit immédiat (sauf bonne fin) :	
- Commission d'encaissement (sous conditions ⁽¹⁾):	0,10%
◇ Minimum	20,00
◇ Maximum	120,00
- Commission d'impayé	40,00
• Crédit après encaissement :	
- Commission d'encaissement :	0,10%
◇ Minimum	26,50
◇ Maximum	158,00
- + Frais de port	38,50
- Commission d'impayé	40,00
- + Avis de sort	20,00

⁽¹⁾Opération possible : En EUR avec l'Allemagne, Andorre, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Luxembourg, le Portugal, le Royaume-Uni (EUR et GBP) et la Suisse(EUR et CHF) - En USD avec les USA et le Canada - En AUD (dollar Australien) avec l'Australie - En CAD (dollar Canadien) avec le Canada - En HKD (dollar de Hong-Kong) avec Hong-Kong - En NOK (couronne norvégienne) avec la Norvège.

■ Effet de commerce à l'encaissement :	
• Commission proportionnelle :	0,10%
- Minimum	26,50
- Maximum	162,00
• + Frais de port	38,50
• + Avis de sort	20,00

■ Remise documentaire EXPORT :	
• Commission proportionnelle :	0,20%
- Minimum	50,00
- Maximum	300,00
• + Frais de port	38,50
• Commission de modification	50,00

Crédit documentaire

■ Crédit documentaire IMPORT :

- Commission d'ouverture (par trimestre indivisible) : **0,25%**
 - Minimum **120,00**
- Commission d'utilisation par jeu de document : **0,125%**
 - Minimum **105,00**
 - + Frais de port : **38,50**
 - ◇ A partir de la 2^{ème} utilisation **7,50**
 - Option courrier express (en sus des frais de port) **30,00**
- Commission d'acceptation / paiement différé (par mois) : **0,125%**
 - Minimum 2 mois **95,00**
- Commission de modification **90,00**

(hors montant ou validité)

■ Crédit documentaire EXPORT :

- Commission de confirmation / acceptation **Nous consulter**
(selon le risque pays et le risque banque)
- Commission de notification : **0,10%**
 - Minimum **110,00**
- Commission d'utilisation par jeu de document : **0,15%**
 - Minimum **145,00**
 - + Frais de port **85,00**
- Commission de modification **95,00**
- Commission de transmission / transfert : **0,15%**
 - Minimum **150,00**
- Documents irréguliers **100,00**
- Frais d'intervention **75,00**

Garanties à l'International

- Commission d'engagement (par an) : **Nous consulter**
 - Minimum **100,00**
- Frais d'acte :
 - Normal **120,00**
 - Spécifique **250,00**
 - + Option émission sous 24h **200,00**
- Commission de modification **60,00**
- Commission de notification (garanties reçues) **100,00**
- Mise en jeu (à l'émission ou réception) **100,00**
- Frais de SWIFT **10,00**
- Frais de mainlevée **70,00**

Zone EURO

Zone constituée par : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Zone UE

Union Européenne composée : des pays de la zone Euro + Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.

Zone EEE

Espace Économique Européen composé : des pays de la zone UE + Islande, Liechtenstein, Norvège.

Zone SEPA

L'espace unique de paiement en euros est composé : des pays de la zone EEE + Cité du Vatican, Guernesey, Ile de Man, Jersey, Monaco, principauté d'Andorre, Saint-Marin et Suisse.

Exprimer une réclamation

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.

Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

- Tout d'abord, auprès de votre gestionnaire qui reste votre interlocuteur privilégié.

- Vous pouvez ensuite contacter notre Service Relations Clientèle :

- **Par courrier :**
*BRED Banque Populaire
Service Relations Clientèle
18 Quai de la Rapée
75012 Paris*

- **Par Internet :** <https://www.bred.fr>

En remplissant un formulaire disponible dans la rubrique «Plainte / Réclamation» en bas de notre page d'accueil.

- **Par téléphone :** 01 40 04 71 15 (Numéro non surtaxé)

- **Nos engagements :**

- Le Service Relations Clientèle de la BRED Banque Populaire s'engage à répondre dans un délai de 15 jours ouvrés (15 jours ouvrables, pour les réclamations relatives aux moyens de paiement, tels que prévus par la Directive sur les moyens de paiement 2).
- En application des dispositions de l'article L 133-45 du Code monétaire et financier, dans des situations exceptionnelles, si une réponse ne peut être donnée dans le délai ci-dessus mentionné pour des raisons échappant au contrôle de la Banque, le Service Relations Clientèle adressera au client une lettre d'attente l'informant d'un délai supplémentaire nécessaire pour lui répondre, délai n'excédant pas 2 mois suivant la réception de la réclamation (délai maximal ramené à 35 jours ouvrables pour les réclamations relatives aux moyens de paiement, tels que prévus par la Directive sur les moyens de paiement 2).

- Si le différend persiste, votre recours à la médiation :

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Relations Clientèle, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ de compétence.

- **Auprès du Médiateur du crédit aux entreprises.**

(entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance-crédit ou relatives aux fonds propres.

- Par Internet : www.mediateurducredit.fr

- **Auprès du Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers.**

Pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPCVM, CSPI et OPCI), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres.

- Par Internet : <https://www.amf-france.org>

- Par courrier :
*Le Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17 Place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02*



Réf. 001521 - Oct. 2019 Z

BRED Banque Populaire - Société anonyme coopérative de banque populaire régie par les articles L 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, au capital de 1 176 070 192,80 euros - Siège social : 18, quai de la Rapée 75012 PARIS - 552 091 795 R.C.S. Paris - Ident. TVA FR 09 552 091 795. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 003 608.